

Séance du 7 Février 2024 à 19h30  
Convocation du 31 Janvier 2024

Membres présents : MME Corinne CARDONA ; M. Jean-Bernard MICHEL ; MME Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS ; M. Jacques-Olivier VIAL ; MME Isabelle LOPES ; M. Pierre BOURGEON ; MME Julie LOUSTEAU ; M. Alexandre LOMBARD ; M. Jean-Baptiste MARQUET.

Membres excusés : Éric FUGER (Pouvoir donné à MME Corinne CARDONA) ; MME Evelyne RIOU (pouvoir à MME Marie-Martine ZIMBOULAS)

Membre absent : M. Philippe COUTEAU

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste MARQUET

Mme le Maire ouvre la séance en indiquant que le cabinet d'expert-comptable de l'association de la Graine au Vent viendra lors de la prochaine séance du Conseil Municipal afin de présenter les comptes de l'association.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette démarche.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2023

Accepté à l'unanimité.

2/ Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet et à durée indéterminée

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.332-8 6 du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 2 000 habitants, lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Mme le Maire rappelle qu'une 6<sup>ème</sup> classe a été ouverte cette année.

Il est précisé que les besoins de la collectivité ont nécessité, par délibérations en date du 17 mai 2000 et en date du 18 novembre 2021, la possibilité de recruter des agents non titulaires à temps complet, sur des emplois permanents relevant de la catégorie hiérarchique C du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'animatrice de groupe d'enfants.

Il conviendrait de passer l'agent actuellement en CDD depuis plusieurs années sur un contrat à durée indéterminée.

Après débat sur la date de mise en œuvre de ce contrat, et compte tenu d'un certain nombre de questions posées par les élus, il est décidé de reporter cette décision lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, après avoir eu les réponses aux questions de la part du secrétaire en charge du personnel.

3/ Cimetière : décision de reprise d'une concession en état d'abandon

La commune a fait le constat qu'une concession se trouvait en état d'abandon manifeste. Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer l'emplacement délaissé. Une procédure de reprise de concession est prévue par les articles L2223-13 et suivants du CGCT, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon, ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et aux noms des successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles sont en outre nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme, conformément aux dispositions réglementaires, le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise d'une concession.

Entendu l'exposé de M. MICHEL, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour des inhumations la concession 251 en état d'abandon et annexée à la présente délibération.

#### 4/ Syndicat Mixte Plaine Monts d'Or : convention cadre PDMIPR

Mme MATHIAS rappelle que le Plan Départemental Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIPR) est un plan départemental-métropolitain décrivant les itinéraires de promenades et randonnées protégés. Le PDMIPR est composé de chemins ruraux, de voies relevant du domaine public de voirie de la Métropole de Lyon et du département ainsi que des sections de chemins sur des parcelles de personnes privées. Pour les communes des Monts d'Or la gestion de leurs chemins ruraux a été transféré au Syndicat Mixte Plaine Monts d'Or (SMPMO). Afin de déterminer les modalités d'aménagement et d'entretien des chemins de randonnée inscrits au PDMIPR, il est donc nécessaire de mettre en place une convention entre les différentes collectivités concernées.

Accepté à l'unanimité.

#### 5/ SigerLy : éclairage public PPI

Mme MATHIAS souhaite faire un point de situation sur les travaux en cours :

- Concernant l'enfouissement : Le réseau ENEDIS - EDF...a bien été enfoui. Un litige avec certains opérateurs télécoms n'étant pas tous résolus, les câbles aériens de ces prestataires sont encore présents. L'éclairage public sur cette portion est en LED avec abaissement de puissance de -50% de 22h à 5h. Concernant le revêtement, une réfection de la chaussée provisoire (à froid) a été mise en place. L'enrobé définitif de la route devrait être installé en Mars 2024. (Sauf les trottoirs, car il faut que les poteaux des prestataires de télécommunications, en cours de litige, soient enlevés)

- Les lampadaires du bas de la route de la Rivière et route de la Roche sont passés en LED
- Consommations de l'éclairage public : entre 2022 et 2023 notre consommation a diminué de 38.5%, soit 30 759 KWh soit 2030€. Cette baisse est la conséquence de l'extinction des voies de liaisons et dessertes, et également de l'ensemble des travaux menés. (Passage en LED de lampadaires, comme le parking, suppressions des doublons de point lumineux, de l'extinction de la statue AMPÈRE, et suppressions de divers spots, notamment place de la mairie.)

En 2023 le cout du Mégawattheure était de 66TTc, en 2024 le Mégawattheure passe à 236€TTc soit une hausse de 257%.

- Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) : La subvention accordée par le fond vert (aide de l'État pour l'investissement en économies d'énergies sur l'éclairage public) pourrait s'élever à 12 643€ pour la commune, si nous engageons des travaux de réduction d'énergie d'au moins 100 000€ avant juillet 2025. Mme Mathias propose un plan PPI sur 2 ans avec 3 phases et une priorité sur les axes les plus énergivores :

1. En 2024 : Passage en LED : le reste de la RD 73 qui n'est pas enfoui (secteur fin Rivière, Ampère, Gambins, la montée des Chavannes et les Côtes) soit entre 50 et 59 points lumineux.
2. En 2025 : Passage en LED du chemin du Robiat, Peronière, Maby, Nerbey, Planchamp, Rampau soit entre 50 et 57 points lumineux
3. Ensuite, Le reliquat des lampadaires non encore rétrofité (passage de la tête du lampadaire en LED) pour obtenir l'ensemble du parc en LED.

Accepté à l'unanimité.

#### 6/ Opération Nature Propre 2024

Mme MATHIAS informe le Conseil Municipal que la commune ne souhaite pas renouveler son partenariat de la « Faite de la propreté », étant donné que la Métropole n'a pas honoré ses engagements lors de la manifestation 2023.

Mme Mathias souhaite néanmoins proposer au conseil de participer à l'opération « Nature Propre » en

collaboration avec l'association de chasse de Poleymieux. Cette manifestation aura lieu le samedi 16 Mars 2024 le matin.

## 7/ Questions diverses :

Mme CARDONA souhaite faire un point sur la dernière Conférence Territoriales des Maires à laquelle elle a participé :

- Projet de territoire (Cf compte rendu de la séance du 07-06-2023). Sur les 3.2 Millions d'Euros que la Métropole de Lyon alloue à l'ensemble du Val de Saône (17 communes) :
  - 100 000€ sont consacrés à la création d'un poste de manager de centre-ville,
  - 100 000€ à la création d'un réseau de bibliothèque
  - et 1.4 million pour la création d'une crèche inter-communale.
  - Reste 1.5 millions d'Euros qui aujourd'hui ne trouvent pas de consensus au niveau des Maires du Val de Saône. Mme le Maire indique qu'elle a proposé d'investir ces 1.5 millions dans le développement durable. Pour rappel, toutes les communes de France doivent s'inscrire dans une démarche d'accélération d'implantation des énergies renouvelables pour l'année 2024 (Loi d'accélération des énergies renouvelables) (Cf compte rendu du 20/12/2023).
- Stationnement sur la commune : Mme CARDONA souhaite aborder la problématique du stationnement sur la commune, notamment dans le centre bourg, et plus particulièrement aux heures d'entrée et sortie de l'école. Mme le Maire précise qu'elle a fait apposer des panneaux sur le parking de l'école demandant aux randonneurs de stationner leurs véhicules sur le parking AMPÈRE car il est fréquent que les randonneurs se donnent rendez vous et arrivent à plusieurs voitures pour la journée.

Pour rappel à ce jour, nous avons : 6 enseignantes, 12 salariées de la Graine au Vent, 5 professionnels de santé, 2 salariés de la mairie soit 25 places de parking utilisées toute la journée du lundi au vendredi. A ce chiffre s'ajoutent les locataires de la maison JULLIEN. Pour rappel ce parking ne peut accueillir que 25 véhicules. Il est donc plein toute la semaine.

Mme CARDONA a missionné un cabinet de géomètres afin d'étudier la faisabilité d'un second parking en lieu et place du terrain de pétanque situé juste au-dessus du parking actuel. Mme le Maire présente les plans reçus la veille. Ce nouveau parking permettrait la création de 18 places supplémentaires. Sa création aurait un coût d'environ 170.000€ qui ne bénéficiera d'aucune subvention.

Le débat s'ouvre entre les élus, les avis étant très partagés. M. MARQUET fait remarquer que le problème se pose surtout le matin au niveau de la statue AMPÈRE, du fait que les maternelles entrent par le haut des escaliers. Pour lui, rajouter des places sur le parking de l'école ne devrait pas changer le problème, car les parents des maternelles continueront à se garer en double fil vers la statue et ne feront pas l'effort de monter l'escalier pour déposer leurs enfants.

Pour certains élus, Il est impératif d'inciter les salariés qui stationnement à la journée d'aller sur le parking du musée AMPÈRE avant d'en construire un nouveau.

Mme CARDONA craint que toute la dynamique de ce qui a été créé soit mise à mal par le manque de stationnements. (Pôle médical et paramédical, stabilité des salariés de la Graine au Vent, épicerie...). Nos professionnels de santé sont très appréciés et compétents. Cela amène des patients de toutes les communes voisines.

Les clients de l'auberge se plaignent également de ne pas trouver de place la semaine et cela est préjudiciable pour l'auberge.

Le Président du Musée Ampère a informé Mme Cardona d'une augmentation des visiteurs de 20 % et cette progression devrait encore s'accélérer du fait du 250ème anniversaire d'Ampère en 2025. De ce fait il paraît compliqué pour elle d'envoyer les gens stationner là-bas sans mettre en difficulté le musée.

Elle a demandé une 2<sup>ème</sup> option au géomètre qui consisterait à « taper » dans la butte au fond du parking actuel de l'école pour créer éventuellement 6 places.

Elle recevra la proposition pour le prochain conseil ainsi que son coût.

- Agent technique :

Mme Cardona informe les élus de l'absence pour maladie d'un de nos agents, Stéphane, et ce depuis fin janvier.

Alexis est donc seul pour assurer tout le travail de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts.

Il est décidé de faire appel à un auto entrepreneur pour les espaces verts. Il pourrait intervenir 2 jours par semaine.

- Centre de gestion de la fonction publique :

Le CDG est venu pour donner des avis sur les conditions de travail de nos salariés.

La liste est longue des mises aux normes que nous devons faire, tant au niveau du local des agents techniques que des salariés à la mairie ainsi que des formations et des documents administratifs obligatoires.

Le CDG va faire une proposition financière d'accompagnement.

Fin de la séance à 22 h.